LE VENDREDI VINGT NOVEMBRE DEUX MIL VINGT, LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE DE VETHEUIL EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

PRESENTS **:** Mme Dominique HERPIN-POULENAT, Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO, M. Didier DUFOURMANTEL, M. Laurent DUGAS, M. Olivier ROUCHE, Mme Flore GAMBIER, Mme Roxane FOSSÉ, M. Philippe BEUGNON, M. Romuald SEÏTE, M. David LE GLANIC, Mme Christine GIBAUD, M. Thierry GARDIE.

SECRETAIRE : Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO

ABSENT EXCUSE : Mme Dominique BARBIER-CINTRAT

PROCURATIONS :

M. Thierry DUBOIS donne procuration à M. Didier DUFOURMANTEL

date de convocation :	20/11/2020	nombre de conseillers :	
date d'affichage :	12/11/2020	en exercice :	14
		présents :	12
		votants :	13

Madame le Maire précise qu'il n'est pas nécessaire que la séance de conseil se déroule à huis-clos puisque cela n'est pas proposé dans les attestations de déplacement.

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance de conseil municipal, celui-ci est approuvé à l'unanimité puis signé.

Madame le Maire propose aux conseillers d'ajouter deux sujets à l'ordre du jour :

- Désignation délégué MARPA
- Désignation délégué commission PLU

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces demandes.

1 COMMUNAUTE DE COMMUNES VEXIN VAL DE SEINE : MODIFICATION DES STATUTS

Afin de se conformer à la législation, certains libellés des statuts ont été modifiés ainsi que des compétences supplémentaires ont été adoptées :

Madame le Maire donne lecture des statuts modifiés :

- **Délibération 2020-76** : retirer la notion de compétence facultative et optionnelle des statuts et la remplacer par la notion de compétence supplémentaire.
- **Délibération 2020-77 :** modifier la compétence optionnelle 15.1 « protection et mise en valeur de l'environnement » par :
- 15.1 Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.
- **Délibération 2020-78** : modifier l'article 15.2 afin de prévoir une nouvelle définition de l'intérêt communautaire de la façon suivante : sont d'intérêt communautaire les équipements culturels, sportifs et d'enseignement préélémentaire et élémentaire propriété de la communauté de communes Vexin Val de Seine.
- **Délibération 2020-79 :** modifier la compétence 15.3 : « création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire »
- **Délibération 2020-80** : modifier la définition de l'intérêt communautaire de la compétence « sécurité publique » par :
- Etude de la faisabilité technico-économique de la construction d'une gendarmerie située sur le territoire de la CCVVS. Prise en charge éventuelle de la construction et de l'exploitation de ce bâtiment ;

  Etude de la faisabilité de la couverture en vidéoprotection sur le territoire de la CCVVS. Prise en charge et mise en place éventuelles de ce système.

Il est également indiqué la prise en charge de vidéo protection sur le secteur de la CCVVS ce qui sera facilité par la fibre, en concertation avec la gendarmerie.

La construction de la gendarmerie devrait débuter en 2021 (compte tenu de l'agrandissement nécessaire des locaux), l'assainissement devra faire l'objet d'une étude.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'ensemble des modifications statutaires proposées.

2 COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

Les communes devaient se prononcer sur le transfert de la compétence PLUI à la CCVVS avant le1er janvier 2021, mais l'état d'urgence a reporté cette date au 1er juillet 2021.
La loi ALUR du 24 mars 2014 a rendu obligatoire le transfert de compétence PLU aux communautés d'agglomération et communautés de communes, sauf opposition de 25 % des conseils municipaux représentant au moins 20 % de la population, et ce avant le 31 décembre 2020.
De plus les EPCI qui deviendraient compétents en matière de PLU pourraient percevoir la taxe d'aménagement.
Le conseil municipal se prononce à l'unanimité contre le transfert de compétence PLU à la CCVVS, compte tenu de la spécificité paysagère et patrimoniale du village, le conseil municipal préfère à l'unanimité élaborer son propre PLU.

3 RESEAUX D'ASSAINISSEMENT – TRAVAUX D'EXTENSION SUR VETHEUIL ET DE CREATION SUR VIENNE-EN-ARTHIES – AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Madame le Maire, indique que les communes de Vétheuil et de Vienne-en-Arthies ont créé en 2014 un groupement de commandes concernant la construction de réseaux d'eaux usées en vue de raccorder des habitations de Vétheuil et de Vienne-en-Arthies sur le réseau d'assainissement collectif de Vétheuil. Les eaux usées collectées seront traitées par la station d'épuration de Vétheuil.

Ce groupement de commandes a fonctionné pour l'exécution des prestations suivantes :

- étude de faisabilité de l'extension du réseau,
- études à la parcelle chez les particuliers pour définir les travaux à réaliser en domaine privé,
- assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'extension de réseaux d'eaux usées sur la commune de Vétheuil (recrutement du maître d'œuvre et des prestataires pour les études géotechniques, levers topographiques),
- assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création de réseaux d'eaux usées sur la commune de Vienne-en-Arthies (recrutement du maître d'œuvre et des prestataires pour les études géotechniques, levers topographiques).

Afin de continuer cette opération, une seconde convention de groupement de commandes a été conclue par les deux communes en 2018 pour satisfaire les besoins suivants :

- études topographiques et géotechniques ;
- prestations de maîtrise d'œuvre,
- missions connexes (contrôle technique, coordination sécurité et protection de la santé, essais de garanties inspections complémentaires pour localisation des réseaux enterrés et toutes prestations de service ou d'études nécessaires à l'opération) ;
- tous travaux d'extension ou de création des réseaux d'eaux usées ou pluviales ;

Par délibérations n°2003-17 du 24 avril 2003 et n°2003-26 en date du 26 mai 2003, le Conseil Municipal a adopté :

- les plans de zonage et,
- l'emplacement retenu de la station d'épuration,

et a approuvé :

- le schéma directeur d'assainissement,
- le zonage d'assainissement,
- le dossier d'enquête public du zonage.

Le financement du projet de travaux de réseaux d'eaux usées par le Département du Val d'Oise et l'Agence de l'Eau Seine Normandie nécessite une actualisation des schémas directeurs d'assainissement. Il a été demandé au Service Eau et Assainissement du Conseil Départemental d'apporter aux deux communes son aide pour l'élaboration des cahiers des charges techniques et l'analyse des offres.

Il est ainsi proposé de conclure un avenant à la convention de groupement de commandes signée en 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- DECIDE à l'unanimité de procéder à l'actualisation du schéma directeur d'assainissement approuvé en 2003,
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de groupement de commandes,
- SOLLICITE l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Conseil Départemental du Val d'Oise pour l'octroi de subventions en vue de financer cette actualisation.
- Dit que les crédits seront inscrits au budget 2021 de la commune.

4 AUTORISATION DE PAIEMENT POUR REGLER L'INVESTISSEMENT 2021 AVANT LE VOTE DU BUDGET

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-1 et L 2121-29,
- Vu l'article L 232-1 du code des juridictions financières,
- Considérant qu'il convient d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021,
- Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des membres présents autorise Madame le Maire à mandater et liquider les dépenses d'investissement de 2020 sur les budgets commune, eau et assainissement, avant le vote du budget 2021, dans la limite des crédits et représentant 25% maximum des crédits ouverts au budget 2020 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Budget 2020 commune

Chapitre- libellé	**Crédits ouverts en 2020 (euros)**	**Montant (euros) autorisé avant le vote BP 2021**
23 immobilisations en cours	263 231,00	65 807,75
21 immobilisations corporelles	491 872.00	122 968.00
Total	755 103 ,00	188 775,75

Budget 2020 eau et assainissement

Chapitre- libellé	**Crédits ouverts en 2020 (euros)**	**Montant (euros) autorisé avant le vote BP 2021**
23 immobilisations en cours	100 000,00	25 000,00
Total	100 000,00	25 000,00

5 MODIFICATION DE L'ACTE DE CREATION DE REGIE CANTINE

Afin d'éviter le déplacement à la perception de Magny-en-Vexin, pour le dépôt des chèques bancaires, il est proposé au conseil municipal d'ouvrir un compte de Dépôt de Fonds au Trésor (DFT-NET) qui permet d'y associer divers modes de paiement :

- Payfip régie (paiement en ligne)

- Prélèvement
- Virement

Les modes de paiement actuels, numéraires et chèques bancaires sont toujours acceptés.
Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette modification de la régie de cantine.

6 CONVENTION CIG CYBER RISQUES

Le Centre Interdépartemental de Gestion propose de lancer à partir de 2021 une nouvelle procédure de mise en concurrence du groupement de commandes d'assurance Cyber Risques.
Cette assurance couvre les risques liés à l'atteinte des systèmes informatiques par des actes malveillants, la commune ayant déjà adhéré au précédent groupement de commandes dont l'échéance est fixée au 31/12/2021.
Le conseil municipal accepte à l'unanimité de participer à ce nouveau groupement de commandes Cyber Risques pour la période 2022-2025.

7 CONVENTION D'ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE SOUSCRITE PAR LE CIG POUR LE RISQUE PREVOYANCE

Il est proposé au conseil municipal une convention de participation relative au risque prévoyance pour les agents de la commune.
Le risque prévoyance regroupe les risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès, qui peut entraîner une baisse de salaire considérable.
Cette prévoyance proposée par le groupe VYV, auquel la MNT appartient, permet aux employés, moyennant une cotisation, un maintien de salaire pour les cas énumérés ci-dessus.
Le projet de délibération est soumis à l'avis du Comité Technique du CIG qui se réunira le 17 décembre 2020.
Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et privé en activité pour le risque prévoyance à hauteur de 1 € par mois et par agent, dit que les crédits seront inscrits au budget 2021 de la commune.

8 DESIGNATION DELEGUE DEFENSE

M. Olivier Rouche se propose pour remplir les fonctions de délégué défense.
Le conseil accepte à l'unanimité cette proposition.

9 DESIGNATION DELEGUES NATURA 2000

M. Thierry Dubois est proposé comme délégué titulaire Natura 2000.
M. David Le Glanic se propose comme délégué suppléant Natura 2000.
Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces deux propositions.

10 DELEGUES MARPA

Suite aux dernières élections municipales, il convient de désigner un nouveau délégué chargé de représenter la commune et un suppléant qui assurera le remplacement en cas d'empêchement.
Le conseil à l'unanimité désigne :
- Mme Dominique HERPIN-POULENAT déléguée au premier collège de l'association de gestion de la MARPA
- Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO déléguée suppléante au premier collège de l'association de gestion de la MARPA.

11 COMMISSION PLU DESIGNATION DES DELEGUES

Mme Dominique Herpin-Poulenat, Mme Isabelle Lépicier-Caputo, Mme Roxane Fossé, Mme Flore Gambier et M. David Le Glanic se proposent en tant que membres de la commission municipale du Plan Local d'Urbanisme qui sera révisé prochainement.
Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

12 COMMISSION LOGEMENT DESIGNATION DES DELEGUES

Suite à l'Autorisation Préalable de Mise en Location sur la commune depuis 2019, et aussi pour répondre aux différentes demandes administratives émanant des services de l'Etat concernant l'avis du maire sur les conditions de logement, la commission logement sera en charge de visiter les biens en location avant d'émettre un avis sur les conditions d'habitat, ou de délivrer l'autorisation de louer au propriétaire ou bailleur.

Sont proposés comme membres de cette commission :

Mme Dominique Herpin-Poulenat, Mme Roxane Fossé, M. Thierry Dubois, M. Olivier Rouche, M. Romuald Séïté.

Le conseil accepte à l'unanimité cette proposition.

13 TERRASSE AUBERGE PLACE DE LA MAIRIE

Dans le cadre de la restructuration de l'auberge de Vétheuil Place de la Mairie, l'architecte en charge des travaux sollicite la commune afin de lui accorder l'utilisation d'une terrasse sur le domaine public, devant l'entrée du bâtiment.

La commune ayant pour projet l'aménagement de la Place de la Mairie, ne peut actuellement se positionner définitivement sur cette demande, mais propose que celle-ci soit intégrée au cahier des charges de ce dossier d'embellissement de la place et donne à l'unanimité un accord de principe dans l'attente de l'évolution de son projet.

14 PARCELLES B 840 B 841

La commune souhaite acquérir les parcelles B 840 et B 841 afin de créer un accès entre l'avenue des Millonets et le Chemin de la Vallée.

Cependant, les propriétaires demandent qu'une clause de complément de prix, en cas de modification du PLU rendant constructible ces parcelles, soit insérée dans l'acte de vente.

Les conseillers refusent à l'unanimité que soit insérée une clause de complément de prix.

15 Questions diverses :

15-1 5 G

Un administré interroge la commune sur le déploiement de la 5G et les précautions à mettre en place pour s'en protéger. Cette technologie ne rentre pas dans les compétences de la commune, bien que les conseillers restent attentifs et vigilants sur ce dossier.

15-2 Dôme inscription au patrimoine

Madame le Maire a proposé l'inscription du Dôme auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France.

15-3 Terrains tennis

L'association du tennis club de Vétheuil propose des devis concernant la rénovation des cours de tennis, ceux-ci seront étudiés afin de prévoir les travaux au budget 2021.

Il est également préconisé d'envisager d'élaguer certains arbres afin d'éviter les mousses persistantes sur le béton poreux des cours.

15-4 Dépôts sauvages

Suite à la commission sécurité de la CCVVS, M. Séïté informe les conseillers de la création d'une police de l'environnement, ainsi que la possibilité de mettre en place un réseau de surveillance (voisins vigilants) en partenariat avec la gendarmerie.

Madame le Maire lève la séance à 21h30

Toutes les questions à soumettre à délibérations auprès du Conseil municipal étant épuisées, le procès verbal a été signé après lecture faite.